

Parkett in leerstehenden Räumen

In Neubauten werden oft nicht alle Räume oder Wohnungen sofort genutzt oder bewohnt. In grösseren Überbauungen stehen zum Teil auch Musterwohnungen über lange Zeit leer und werden nur ab und zu begangen. Auch Ferienwohnungen stehen oftmals über viele Wochen oder Monate leer und werden nicht oder ungenügend belüftet.

Aus dem Leerstand können verschiedene Schäden resultieren:

Fugenbildungen und Verformungen im Parkett während der Heizperiode und Trockenwetterphase im Winter

Die Ursachen sind oftmals zu hohe Heiztemperaturen, zu tiefe Raumluftfeuchtigkeiten (ISP Merkblatt Nr. 5) oder andauernd gekippte Fenster, durch welche während 24 Stunden am Tag kalte und tockene Aussenluft in die Innenräume gelangt. Auch Zwangsbelüftungen können zu ausserordentlich tiefen Raumluftfeuchtigkeiten führen (ISP Merkblatt Nr. 27). Daraus resultieren übermässige Austrocknungen im Holz-Parkett und Fugenbildungen.

Parkettverfärbungen im Sommer

Fehlender Luftaustausch, als Folge von zu wenig oder gar keiner Belüftung der Räume, kann im Sommer zu extrem hohen Raumluftfeuchtigkeiten führen (gem. SIA Normen max. 70%). Die zu hohen Luftfeuchten sind häufig, speziell in Neubauten, noch stark alkalisch angereichert durch Wasserdampf aus der Trocknung von Wänden, Putzen und Beton. Daraus können Holzarten mit tiefen pH-Werten, wie z.B. Eiche oder Kirschbaum, reagieren und dunkel verfärben. Die Verfärbungen treten vor allem in den Stirnstössen aller Einzelelemente auf.

Verfärbungen und Verformungen im Parkett aus Reinigungen

Ungeeignete Maschinen- oder Nassreinigungen durch Nichtfachpersonen können Parkett im Neuzustand übermässig belasten und aufweichen, da noch kein Seitenkantenschutz durch Pflege oder Nutzung vorliegt (ISP Pflegeanleitung für Parkett). Daraus resultieren Verformungen wie Kantenaufwölbungen und Verfärbungen, welche zuerst in den Stirnstössen eintreten.

Massnahmen / Vorkehrungen

Mit folgenden Massnahmen und Vorkehrungen können Leerstands Schäden an Parkettböden weitestgehend vermieden werden:

- Erstbehandlungen gemäss Parkettherstellerempfehlungen sofort ausführen.
- Reinigungen nur gem. Vorgaben Parketthersteller / -lieferant oder –verleger vornehmen.
- Alle Räume regelmässig und ordentlich Lüften, d.h. täglich während ca. 15-30 Minuten.
- Im Winter keine Kippfenster dauernd geöffnet halten (nur im Sommer möglich).
- Bei Bedarf / Notwendigkeit im Winter Räume zusätzlich befeuchten auf mind. 30% (empfohlen 35-40%) rel. Raumluftfeuchte (Vorgabe BAG – Bundesamt für Gesundheit – und SIA Normen).
- Heizung auf ein Minimum reduzieren (17-18°C Raumtemperatur reichen vollkommen aus).
- Zwangsbelüftungen im Luftwechsel ebenso auf ein Minimum reduzieren.

Le parquet dans les pièces vides

Dans les bâtiments neufs, il est fréquent que toutes les pièces ne soient pas immédiatement habitées ou occupées. En partie, dans les grands lotissements, des showrooms restent longtemps vides et ne sont visités que peu fréquemment. Souvent, les appartements de vacances sont eux aussi inoccupés pendant plusieurs semaines, voire même pendant plusieurs mois. Pendant ce temps, ils ne sont pas, ou du moins pas suffisamment, aérés.

Divers dégâts peuvent en résulter:

Jointes et déformations peuvent surgir dans le parquet pendant la période de chauffage et la phase de temps sec en hiver

Les causes les plus fréquentes sont des températures de chauffage trop élevées, un taux d'humidité de l'air ambiant trop bas (feuille technique ISP no 5) ou des fenêtres constamment en imposte, par lesquelles l'air extérieur, froid et sec, pénètre 24/24 à l'intérieur des pièces. Les aérations forcées peuvent également provoquer un taux d'humidité extraordinairement bas (feuille technique ISP no 27). Il en résulte un dessèchement excessif du parquet en bois ainsi que des ouvertures marquées des joints.

Changements de couleur du parquet en été

Si les locaux ne sont pas aérés, ou insuffisamment, l'air ne peut pas convenablement y circuler. Il est alors possible qu'en été, cela conduise à un taux d'humidité de l'air extrêmement élevé (selon norme SIA au max. 70%). Le taux d'humidité de l'air trop élevé est fréquent, surtout dans les bâtiments neufs qui sont encore fortement enrichis en alcalin. Ceci est causé par la vapeur d'eau provenant du séchage des celles du chêne ou du cerisier, réagissent et deviennent foncées. Ces changements de couleur se créent surtout dans les joints de tête de chaque lame individuelle.

Changements de couleur et déformations du parquet dus aux nettoyages

Un parquet neuf sollicité, ou dont les chants ne sont pas encore protégés par un traitement (instruction ISP pour le traitement du parquet), ou qu'on humidifie démesurément lors de nettoyages inadéquats effectués mécaniquement, ou à grande eau par des personnes inexpérimentées, peut présenter des déformations telles que des soulèvements des chants, ainsi que des changements de couleur qui surgissent d'abord dans les bords frontaux.

Mesures de précaution

En prenant les mesures de précaution suivantes, on peut largement éviter les dégâts du parquet dus aux locaux vides ou inoccupés:

- Effectuer immédiatement les traitements initiaux, selon les recommandations du fabricant.
- Effectuer les nettoyages en respectant toujours les consignes du fabricant, du fournisseur ou du poseur de parquet uniquement.
- Aérer régulièrement toutes les pièces, c.à.d. quotidiennement pendant env. 15 à 30 minutes.
- Ne pas laisser les fenêtres à impostes constamment ouvertes (uniquement possible en été).
- En hiver, utiliser si nécessaire un humidificateur pour que le taux d'humidité relatif ambiant (indications de l'OFSP – Office fédéral de la santé publique – et normes SIA) des pièces atteigne au min. 30% (35-40% recommandé).
- Baisser le chauffage au maximum (une température ambiant entre 17 et 18°C suffit largement).
- Réduire également au maximum les cycles de l'échange d'air des aérations forcées.